

Mairie de

ARRONDISSEMENT de

De l'acte de mariage d'âge de ans, né à le département de profession d' fils de département d' profession d' et d' domicile à département d' domicile de



N

Et d'âge de ans, née à le département d' du mois d' département d' mil profession d' domicile à département d' domicile de et d'

Les notes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de département d' âgé de ans, domicilié à ans, profession d' De département d' âgé de ans, profession d' De département d' âgé de ans, profession d' Et de département d' âgé de ans, profession d'

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,

Mairie de

ARRONDISSEMENT de

De l'acte de mariage d'âge de ans, né à le département de profession d' fils de département d' profession d' et d' domicile à département d' domicile de



N°

Et d'âge de ans, née à le département d' du mois d' département d' mil profession d' domicile à département d' domicile de et d'

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>er</sup> du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de département d' âgé de ans, profession d' De département d' âgé de ans, profession d' De département d' âgé de ans, profession d' Et de département d' âgé de ans, profession d'

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,